



## DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-----

### COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

#### ARRETE DU MAIRE N° 25/119

Autorisant l'organisation de la Fête de Fonds-Cacao  
Par l'Association « KASIKA » du 17 au 20 Juillet 2025.  
Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules  
lors des différentes manifestations

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2,

**Vu** la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la demande du Président de l'association « KASIKA » en date du 23 Mai 2025 en vue d'organiser la Fête de Fonds-Cacao prévue du 17 au 20 Juillet 2025,

**Considérant** qu'il appartient au Maire d'autoriser la manifestation et de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules.

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le Maire autorise les différentes manifestations prévues dans le cadre de la fête de la section de Fonds-Cacao qui se tiendra du 17 au 20 Juillet 2025.

**ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules sera perturbée lors des différentes manifestations prévues :

- **Jeudi 17 Juillet 2025 :**

18 h 00 : Messe à l'Ecole Maternelle

- **Samedi 19 Juillet 2025 :**

10 h 00 : Dépôt de Gerbes sur les stèles de Henry  
SIDAMBAROM et Tamby SOUPRAYEN

11 h 00 : Allocution Vin d'Honneur à l'Espace KASIKA.

16 h 00 : Partage de savoir-faire

Diverses animations/Concours jeux traditionnels

18 h 30 : Megafit avec Axel à l'Ecole Primaire .

- **Dimanche 20 Juillet 2025 :**

08 h 30 : Sport pour tous/Swé open à Valmy.

**ARTICLE 3 :** Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection et la sécurité des participants.

**ARTICLE 4** : MM Le Commandant de la Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale, Mme la Directrice des Services Techniques municipaux, le Responsable du S.D.I.S de Capesterre Belle-Eau sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Capesterre B/Eau, le 15 Juillet 2025.

P/Le Maire et par délégation

La 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

~~Pr le Maire et par délégation~~

~~La 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire~~

Annick CHOISI.

**Annick CHOISI**

